

**ARRETE DE NON-OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

**Service Urbanisme**

**Réf. : DB/SG/IB/CO**

**ARRETE MUNICIPAL**

**Tendant à la décision de NON-OPPOSITION n° 24/331**

<b>Demande déposée le 02/08/2024</b>		<b>Complétée le 26/08/2024</b>	<b>DP 093 074 24 C0040</b>
<b>Par :</b>	<b>Monsieur PERON Dominique</b>		
<b>Demeurant à :</b>	<b>18 Résidence de la vieille Fontaine 93140 VAUJOURS</b>		<b>Surface de plancher créée : 0 m<sup>2</sup></b>
<b>Pour :</b>	<b>Balcon avec escalier pour accès au jardin avec vitres dépolies d'occultations latérales</b>		
<b>Sur un terrain sis</b>	<b>18 Résidence de la vieille Fontaine 93140 VAUJOURS</b>		<b>Destination : HABITATION</b>
<b>Cadastré :</b>	<b>C 745 (10 636 m<sup>2</sup>)</b>		

**LE MAIRE,**

**VU** la demande de déclaration préalable susvisée, dont l'avis de dépôt a été affiché en mairie le 2 août 2024,  
**VU** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 421-1 et suivants, R. 423-1 et suivants,  
**VU** le Code du Patrimoine,  
**VU** le Code général des collectivités territoriales,  
**VU** la protection au titre des abords du monument historique « Ancien château de Vaujours, actuellement école Fénelon »,  
**VU** le Plan local d'urbanisme adopté le 19 décembre 2017 en application de l'article L. 153-1 et suivants du code de l'urbanisme,  
**VU** la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil de territoire CT2021/12/14- 01 en date du 14 décembre 2021,  
**VU** la délibération N°2021/04-03 en date du 6 avril 2021 portant sur l'attribution des délégations du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,  
**VU** le règlement des zones UA et Nb,  
**VU** l'avis favorable tacite de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 10 septembre 2024,

**CONSIDERANT** que le projet porte la création d'un balcon avec escalier pour accès au jardin avec vitres dépolies d'occultations latérales,

**CONSIDERANT** que le projet est conforme au PLU,

**- ARRETE -**

**ARTICLE UNIQUE** : Il n'est **PAS FAIT OPPOSITION** à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée à la condition de respecter les prescriptions contenues dans le présent arrêté et sous réserve du droit des tiers.

**DISPOSITION RELATIVE A L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX** : Le formulaire CERFA de Déclaration d'Achèvement et Attestant la Conformité des Travaux (DAACT) n° 13408\*05 est à transmettre en Mairie dûment complété et signé en trois exemplaires au moment correspondant (achèvement du chantier).

**DISPOSITIONS GENERALES** : Tous travaux ou installations prévus en bordure de la voie ou nécessitant une occupation du domaine public sont subordonnés à l'obtention d'une permission de voirie après l'instruction d'une demande à déposer auprès des Services Techniques situés 375/377 rue de Meaux à Vaujours (01.41.51.11.90).

Vaujours, le 18 OCT. 2024

Le Maire,



Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

*La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

---

**INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment : obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au bénéficiaire de l'autorisation de respecter.

- **VALIDITE** : Les effets de la déclaration sont caducs si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de deux ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Le décret n°2014-1661 du 29 décembre 2014 porte ce délai de validité à 3 ans à une déclaration intervenue au plus tard le 31 décembre 2015.

- **AFFICHAGE** : La décision de non opposition à la déclaration préalable ou l'arrêté de permis doivent être affichés sur le terrain par les soins du bénéficiaire, de manière visible de l'extérieur, dès sa notification. Les conditions de l'affichage sur le terrain sont définies par l'article R.424-15 et les articles A.424-15 à A.424-18 du code de l'urbanisme. Il faut retenir que l'affichage sur le terrain doit : être visible de l'extérieur, être réalisé dès notification de l'arrêté pendant toute la durée du chantier, mentionner l'obligation prévue à peine d'irrecevabilité par l'article R.600-1 de notifier tout recours administratif ou contentieux à l'auteur de la décision ainsi qu'à son bénéficiaire.

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Le délai de recours contentieux des tiers est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de DEUX MOIS d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme). Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à compter de la notification de la décision ou de l'arrêté contestés. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les permis délivrés au nom de l'Etat.

Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

- **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES** : Elle doit être souscrite par le pétitionnaire dès le début des travaux. A défaut, il encourt des sanctions pénales sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.

Vu pour être annexé

à la déclaration préalable

N° DP 093 074 24 C 0040 -

Vaujours, le 18 OCT. 2024

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE



Le Maire

Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

SERVICE URBANISME

02 AOUT 2024

VAUJOURS

CERFA



N° 13703\*13

## Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis d'aménager, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.

Pour les déclarations portant sur d'autres constructions et travaux non soumis à permis de construire, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13404.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) via le service « Gérer mes biens immobiliers ».

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

**Vous devez utiliser ce formulaire si :**

- vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...).
- vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...).
- vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD/AU) disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P 09307424 C0040  
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 02/08/2024



Cachet de la mairie et signature du receveur

**Dossier transmis :**

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National

### 1 Identité du déclarant<sup>[1]</sup>

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les **constructions** en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

#### 1.1 Vous êtes un particulier

Nom

PERON

Prénom

DOMINIQUE

[1] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Date et lieu de naissance : Date : 05/09/1972

Commune : BONDY

Département : 93 Pays : FRANCE

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom Prénom

2 Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : 18 Voie : Résidence de la vieille FONTAINE

Lieu-dit :

Localité : VAUJOURS

Code postal : 93410 BP : Cedex :

Téléphone : 0614928420 Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique : DOLE2072 @ G-MAIL.COM

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) déclarant(s)[2]

Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

Pour un particulier :

Nom Prénom

Pour une personne morale être annexé

Dénomination Raison sociale

N° DP 093 074 24 C 004 0 - N° SIRET VAUJOURS, le 18 OCT. 2024 Type de société (SA, SCI...)

Prénom D 09307424C00401

Représentant de la personne morale : Le Maire

Nom Prénom

Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cas de cette déclaration.

**Si cette personne habite à l'étranger :**

Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

@

### 3 Le terrain

① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

**Adresse du (ou des) terrain(s)**

Numéro : 18 Voie : Résidence de la vieille FONTAINE

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : VAUJOURS

Code postal : 93410

**Références cadastrales :**

① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 5.

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case

① Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

### 4 Le projet

#### 4.1 Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

Nouvelle construction

Type d'annexe créée :  Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin

Autre (précisez) : Balcon avec escalier / Accès Jardin

Travaux sur une construction existante

Extension  Surélévation  Création de niveaux supplémentaires

Autre (précisez) : Balcon avec escalier / Accès Jardin

Clôture Avec vitres dépolies d'occultations latérales

Courte description de votre projet (facultatif) : 2 x 1000 x 1800 mm  
D 09307424C00401

Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N° DP... 093.074.24.C.0.0.4.0. ...  
Vaujours le 18 OCT. 2024



Le Maire

Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

SERVICE URBANISME

02 AOUT 2024

VAUJOURS

Votre projet concerne :  votre résidence principale  votre résidence secondaire

[5] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

#### 4.2 Surfaces de plancher

① Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :

- la surface de plancher existante : \_\_\_\_\_
- la surface de plancher supprimée : \_\_\_\_\_



la surface de plancher créée : \_\_\_\_\_

Le Maire

Dominique BAILLY

Président de Grand Paris Grand Est

#### 5 Informations pour l'application d'une législation annexée

Indiquez si votre projet :

- relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)  Oui  Non
- a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme  Oui  Non

Précisez laquelle : \_\_\_\_\_

- est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie  Oui  Non

① Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article.

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

① Informations complémentaires

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique
- si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement

#### 8 Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. Je certifie exacts les renseignements fournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé (e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90

À VAUJOURS

Le 02/08/2024

jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) via le service « Gérer mes biens immobiliers ».

Signature du (des) déclarant(s)

#### ⚠ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;

- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.





## Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et à la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

### 1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Vos données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice

de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

### 2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère chargé de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère chargé de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante\* [🔗](#).

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

• à l'adresse suivante :

[rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr) ou [dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr)

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

D 09307424C0040 /

Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N° DP. 093 074 24 C 0 0 4 0 -  
Vaujours. le... 18. OCT. 2024



Le Maire

Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

SERVICE URBANISME

02 AOUT 2024

VAUJOURS

\* <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929>

# Plan de situation

## Commune de VAUJOURS

02 AOÛT 2024

SERVICE URBANISME

Commune de Tremblay-en-France

Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
n° DP. 093.07.24.C.0.04.0

Vaujours le 18 OCT 2024

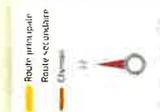


**INDEX DES RUES**

C1	Alger (Rue d')
C2	Alsace (Rue de)
C3	Artois (Rue de)
C4	Avor (Rue de)
D0-D1	Barbousse (Rue Henri)
D2	Bearn (Rue de)
F2	Berry (Rue de)
F2-F3	Bordeaux (Rue de)
B-C0	Boucier (Rue Alexandre)
A3-B3	Burdal (Allée Espérol)
C4-C6	Centre (Rue de)
H2-H3	Cour (Rue de)
C3-D4	D'Avant (Rue Albert)
C3-C4	De Nozac (All. Pierre)
D1	De Nozac (R. Pierre)
B6	Edipe (Rue de)
A4-B4	Est. (Allée de)
B-C2	Europe (Avenue de)
C4-C5	Ferry (Rue de)
C1-C3	General de Gaulle (Av. de)
B-C4	Giffard (Rue)
E3-D3	Henri IV (Rue)
C2-C3	Inde de France (Av. de)
B3-C3	Jaurès (Allée Jean)
A3-A4	Justice (Rue de)
B5-C5	Livry (Rue de)
B5-C5	Mare Hoy (Ch. de la)
C3-C4	Mare Neuve (R. de la)
C4-D3	Marechal de Laitre de Tassegné (Av. de)
C4-D3	Marianis (Rue de)

**INDEX DES EQUIPEMENTS**

B2	Aire de jeux
C2	Au Paradis des Bambins
E3	Centre Commercial
C2	Centre de Loisirs Chamelandre
B5	Cimetière
B3	City Stade
B9	Collège Henri IV
B4	Complexe Sportif R. Grosmaire
C5	Conservatoire
C2	Crèche La Française des Tototes
H2	Déchèterie
B3	Parc Alexandre Boucher
D4	Parc de la Garenne
C5	Parcours Santé
C3	Police Municipale
B2	Services Techniques
C2	Square de 19 Juin 1945
B5	Square La Fontaine
A3	Stade Saint-Nicolas
B4	Stade Jules Ferry
B4	Tennis Couvert
B6	École Maternelle J. de la Fontaine
E3	École Maternelle Les Maritimes
B4	École Primaire Jules Ferry
C2	École de Loisirs Chamelandre
B5	Église Saint-Nicolas
C3	Groupe Médical
B5	Jardin Partagé
C4	Lycée Hortense Phive Fenelon
B4	Maine + Anvers
C4	Maison du Temps Libre
C1	Moatère



AC - graphisme  
15 rue de la République  
93000 Le Blanc-Mesnil  
Tél : 01 48 38 00 00  
www.ac-graphisme.com



Département :  
SEINE SAINT DENIS

Commune :  
VAUJOURS

Section : C  
Feuille : 000 C 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 02/08/2024  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

SERVICE URBANISME

02 AOUT 2024

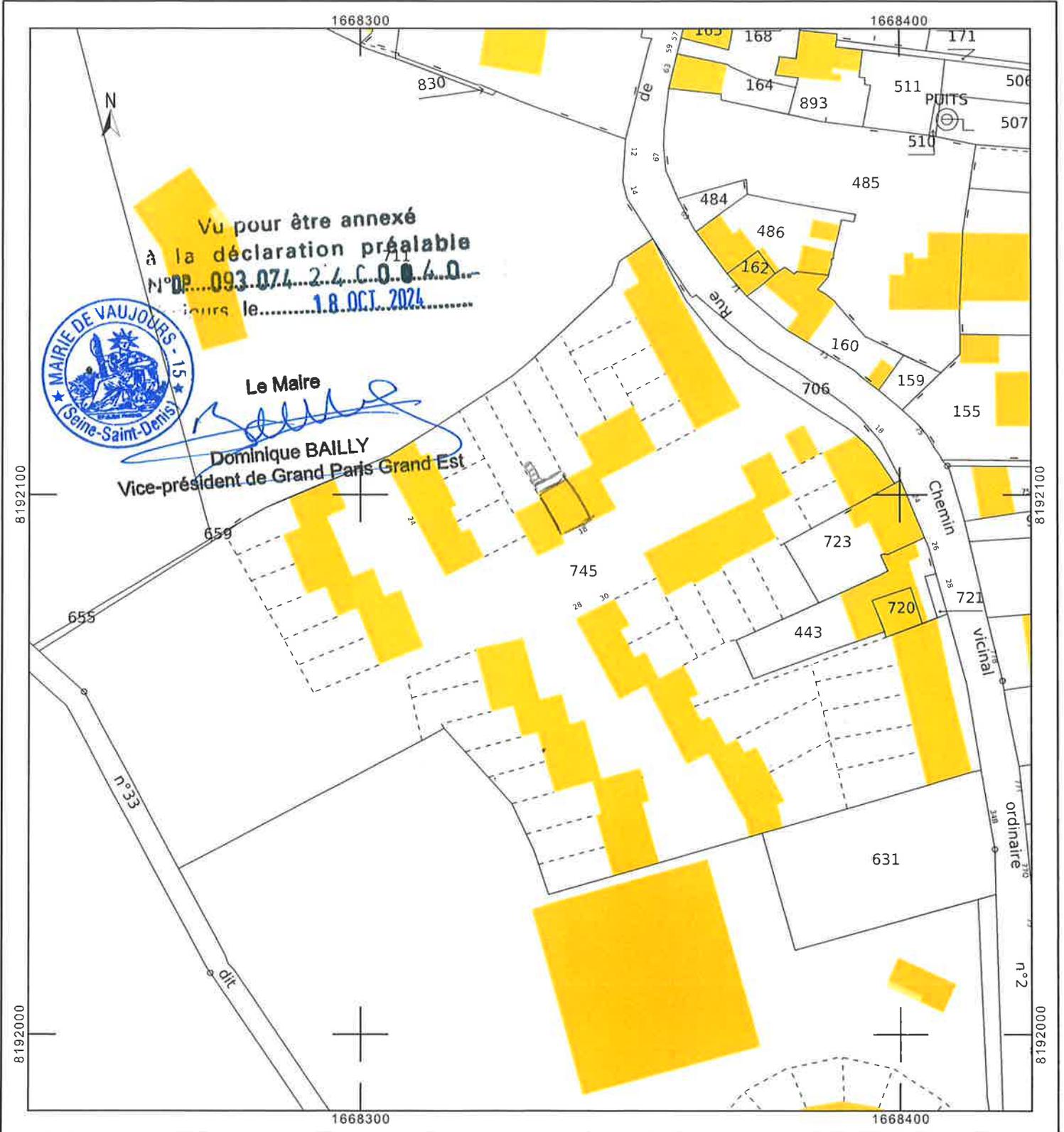
VAUJOURS

D 09307424C0040/

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF - SEINE-SAINT-DENIS  
IMMEUBLE CARRE PLAZA 15/17  
PROMENADE JEAN ROSTAND 93022  
93022 BOBIGNY CEDEX  
tél. 01 49 15 52 00 -fax 01 49 15 52 29  
sdif.seine-saint-  
denis@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



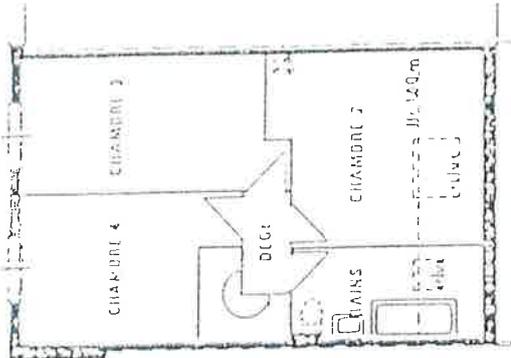
D 09307424C00401

MAISON 9  
type 5PF

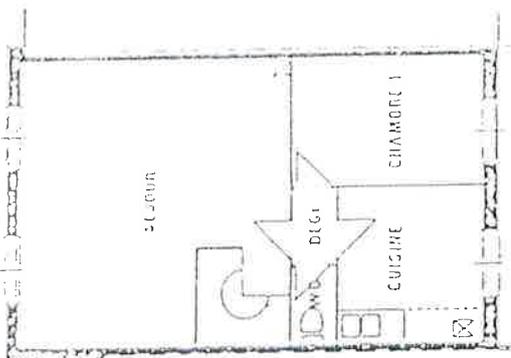
MODÈLE EN MAIRS 1952

ENTRÉE	2,34 m <sup>2</sup>
SEJOUR	14,00 m <sup>2</sup>
CUISINE	6,24 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	9,00 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9,00 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	11,86 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 4	10,97 m <sup>2</sup>
DAIRS	4,76 m <sup>2</sup>
TOIL. TOILE	0 m <sup>2</sup>
W.C.	1,22 m <sup>2</sup>
DEGAGIS	2,22 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>64,61 m<sup>2</sup></b>

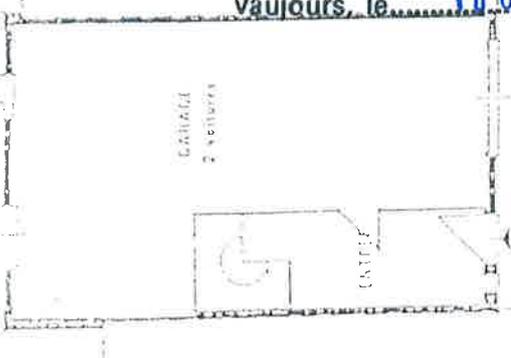
SERVICE URBANISME  
02 AOÛT 2024  
VAUJOURS



NIVEAU CHAMBRES



NIVEAU SEJOUR



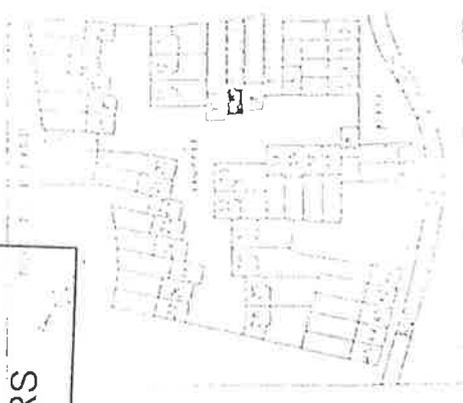
NIVEAU GARAGE

Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N° DP 093 074 24 C 0040 -  
Vaujours, le 18 OCT. 2024



Le Maire  
*Dominique BAILLY*  
Dominique BAILLY

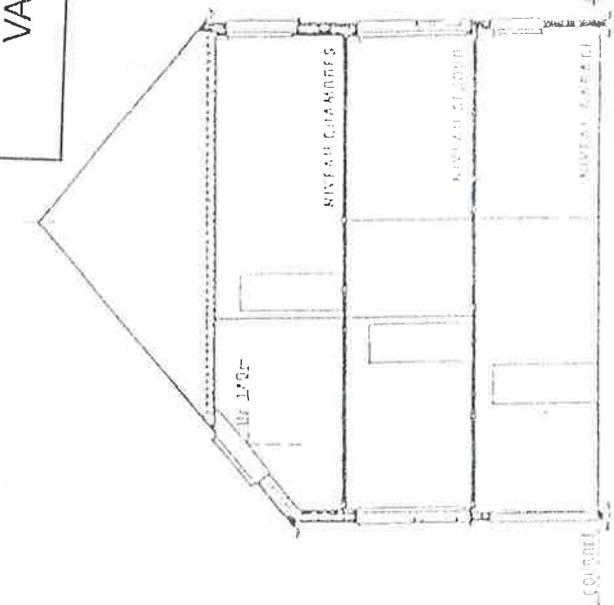
Vice-président de Grand Paris Grand Est



SCI LES MAISONS  
LA VIEILLE FONTAINE  
500 m Courbevoie - PARIS - FRANCE

STOK

COUPE TRANVERSAL



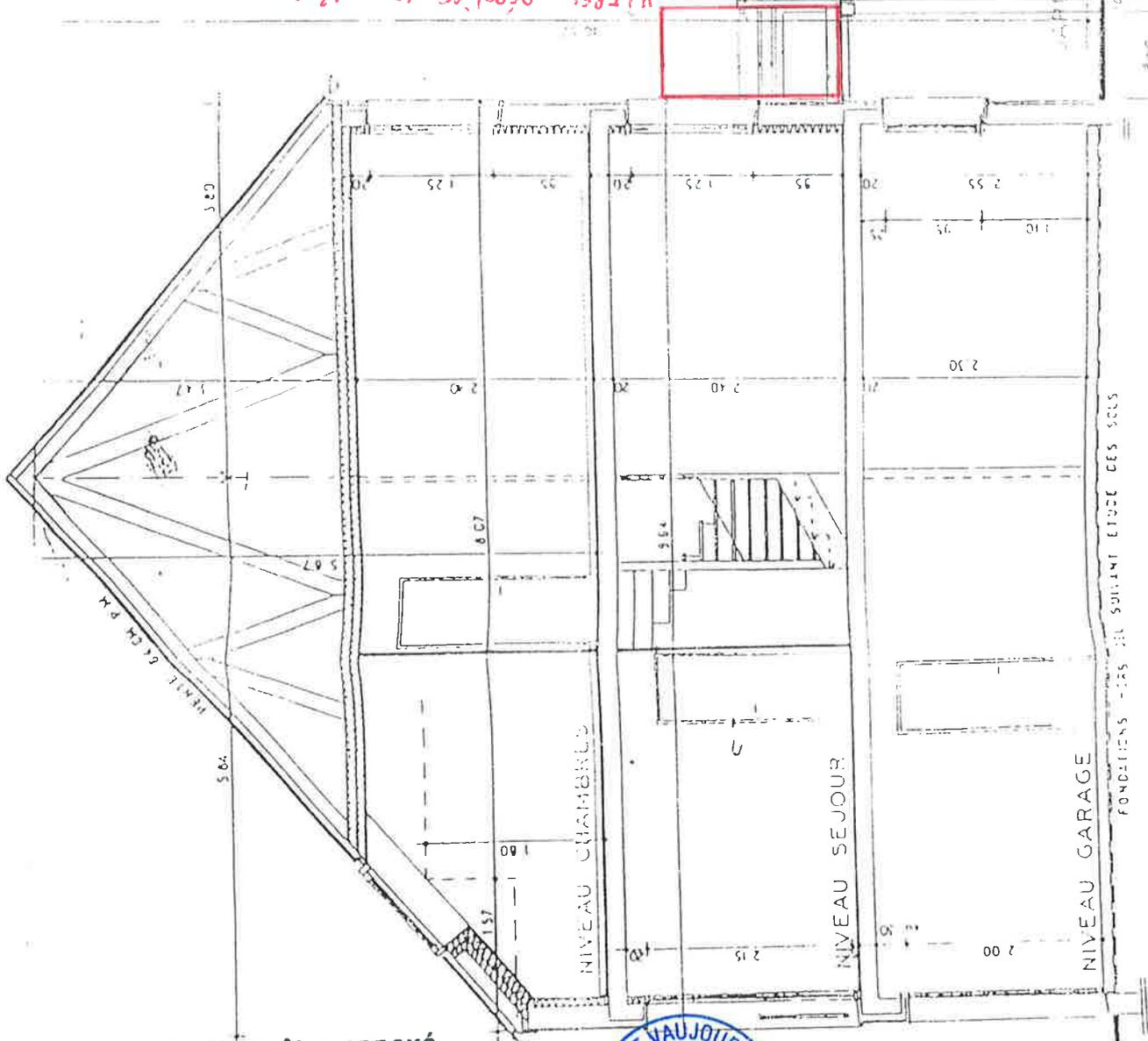
FACADE JARDIN

FACADE ENTRÉE

D 09307424C00401

SERVICE URBANISME  
02 AOÛT 2024  
VAUJOURS

VITRES DÉPOLLIES 1000x1800mm  
ET A LA MAIN COURANTE.  
(DE CHAQUE CÔTÉ DU BALCON)



15x260  
3300

COUPE TRANSVERSALE / VUE CÔTÉ

Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N° DP. 093 074 24 C 0040  
Vaujours. le... 18 OCT. 2024



Le Maire  
Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

FONDATEURS - 155 RUE SUIVANT ETUDE DES SOLS

MAISON  
TYPE 5PI-

MAISON IS 0001 112

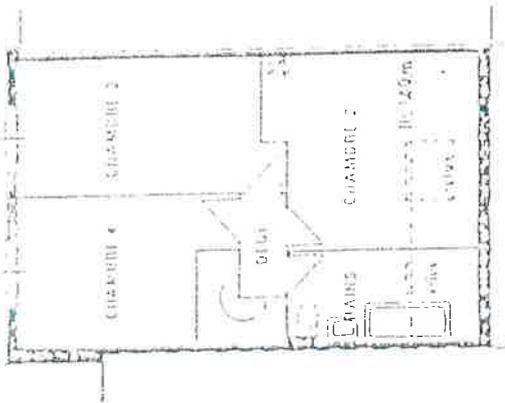
1.1.1.1.1.1  
1.1.1.1.1.1  
1.1.1.1.1.1  
1.1.1.1.1.1  
1.1.1.1.1.1

D 0930742400401

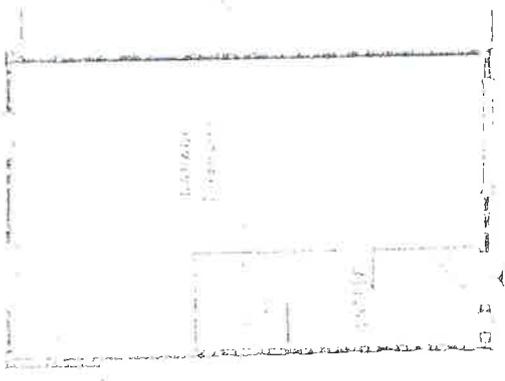
SERVICE URBANISME  
02 AOÛT 2024  
VAUJOURS



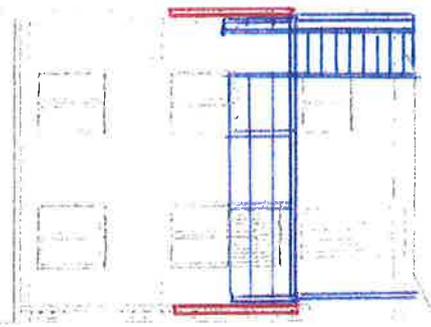
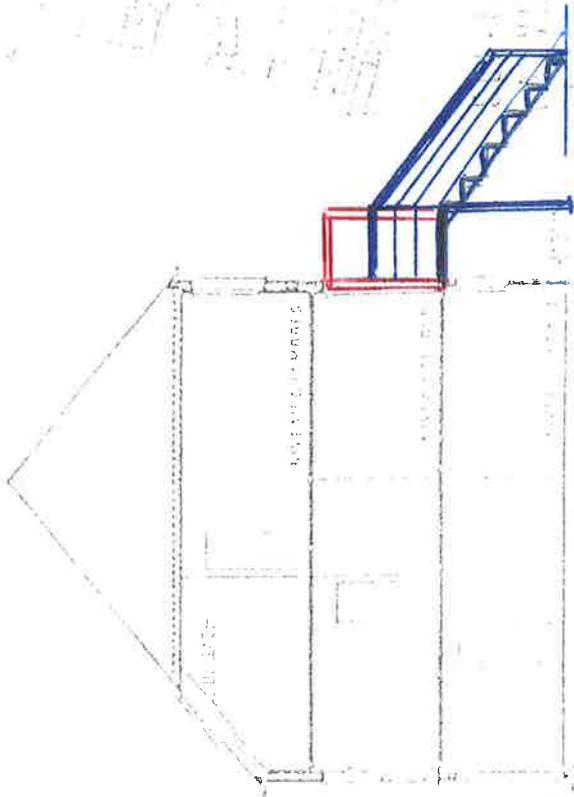
NIVEAU SEJOUR



NIVEAU CHAMBRES



NIVEAU GARAGE



Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N° DP...093.074.2.4.00040.-  
Vaujours, le 18 Oct. 2024



Le Maire

Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

RAJOUT D'UN ACCÈS JARDIN MÉTALLIQUE, CÔTÉ JARDIN  
COMPRENANT UN ESCALIER, 4 PYTEAUX, 1 AVANÇÉE D'1 MÈTRE DE LARGE SUR LA  
LARGEUR DE LA MAISON ET D'UNE BARRIÈRE, MAIN COURANTE. ET DES VITRES  
ACCÈS INTÉRIEUR AL. 1800 mm

VUE FACE JARDIN

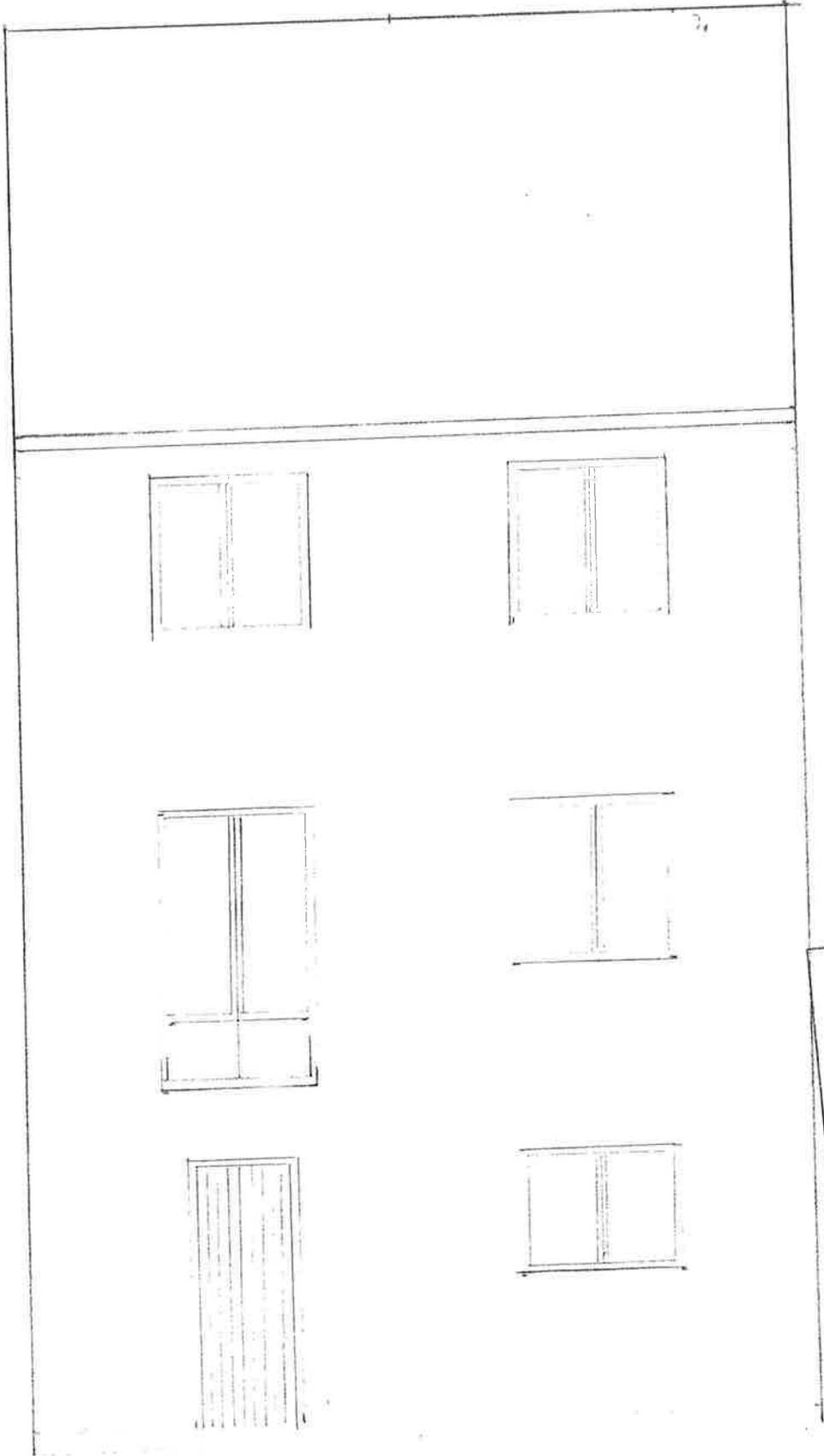
Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N° DP... 093.074.24.C0040 -  
V. jours, le... 18 OCT. 2024



Le Maire

Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est



304

20

125

115

512

105

200

20

D 09307424C0040

SERVICE URBANISME

02 AOUT 2024

VAUJOURS

VUE FACE JARDIN

D 09307424C00401

SERVICE URBANISME

02 AOUT 2024

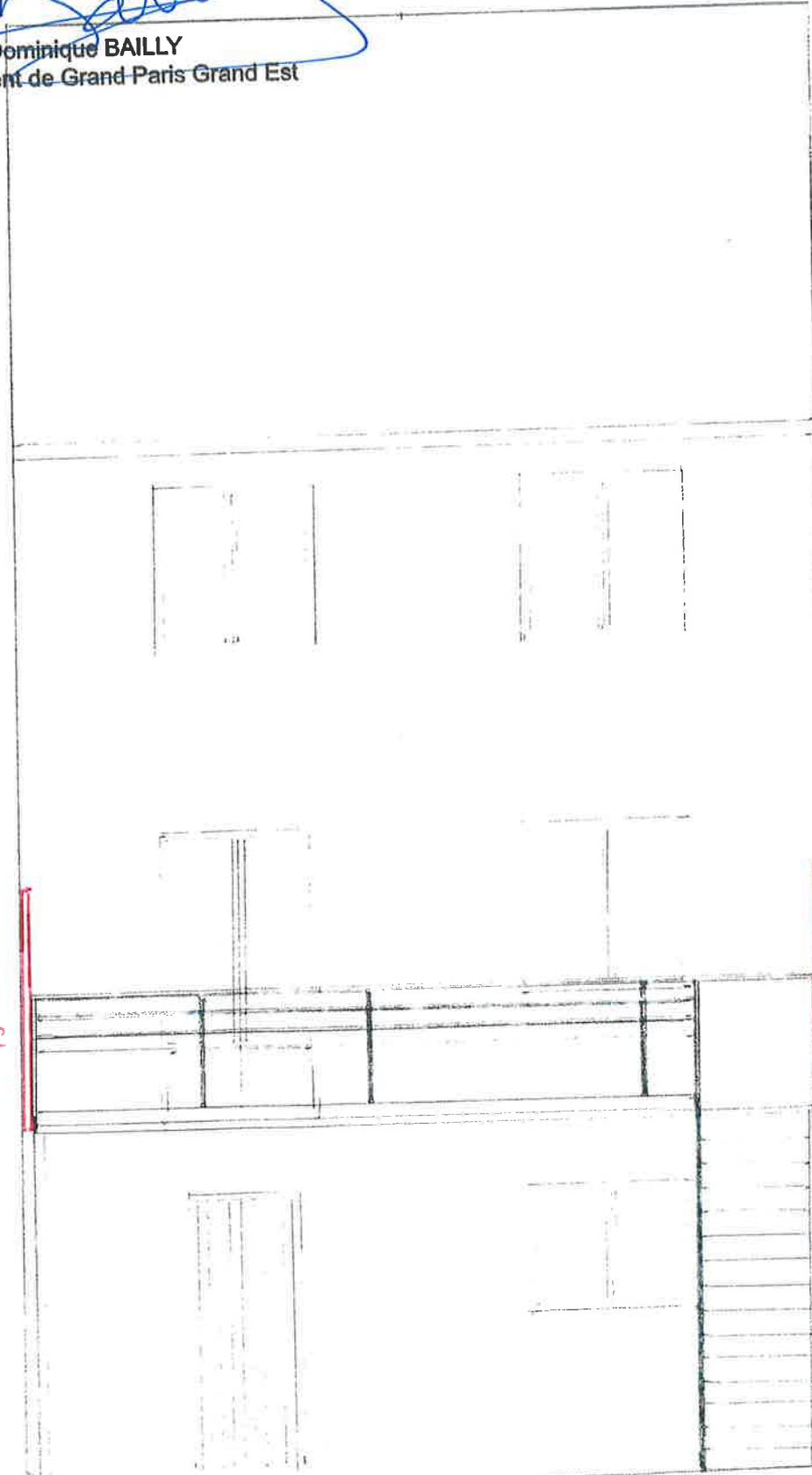
VAUJOURS

Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N° DP 093.074.24.C0040 -  
Vaujours, le 18 OCT 2024



Le Maire

*[Signature]*  
Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est



180

1375

253,95  
41 45  
0,5  
1325 1375  
4,25

15 x 17,33

732

360

VUE FACE JARDIN

D 093 074 24 C 0040 /

SERVICE URBANISME  
02 AOUT 2024  
VAUJOURS

Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N°DP...093.074.24.C.0040-  
Vaujours, le...1.8.OCT.2024



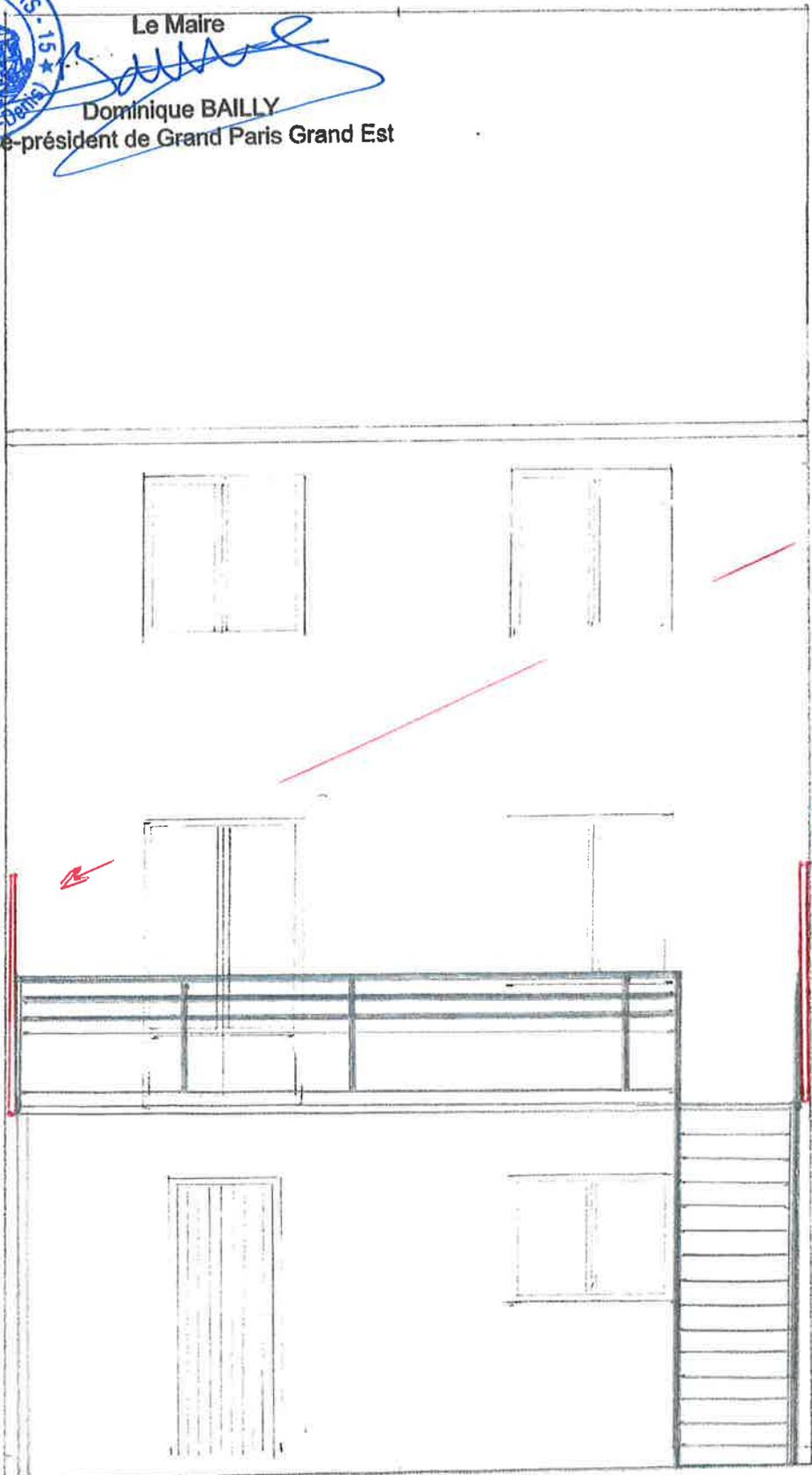
Maire.

Le Maire

*[Signature]*  
Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

324  
20  
125  
415  
215  
180  
50  
200  
20

180



VITRES DEPOSEES

1375  
44 45  
0,5  
251,95  
1375  
4,25  
1375  
100  
15 x 17,33

180

732

360

09307424C0040/

SERVICE URBANISME

02 AOUT 2024

VAUJOURS

Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N° DP 093 074 24 C 0 0 4 0 -  
Vaujours, le 18 OCT. 2024



Le Maire

Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est



D 09307424C0040 /

SERVICE URBANISME

02 AOUT 2024

VAUJOURS

Vu pour être annexé  
 la déclaration préalable  
 N° DP... 093.074... 24... C...  
 Vaujours, le... 18... OCT... 2024.....



Le Maire  
*[Signature]*  
 Dominique BAILLY  
 Vice-président de Grand Paris Grand Est



D 093074240040

SERVICE URBANISME

02 AOUT 2024

VAUJOURS

Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N° DP 093 074 240 0040 -  
Vaujours, le 18 OCT 2024



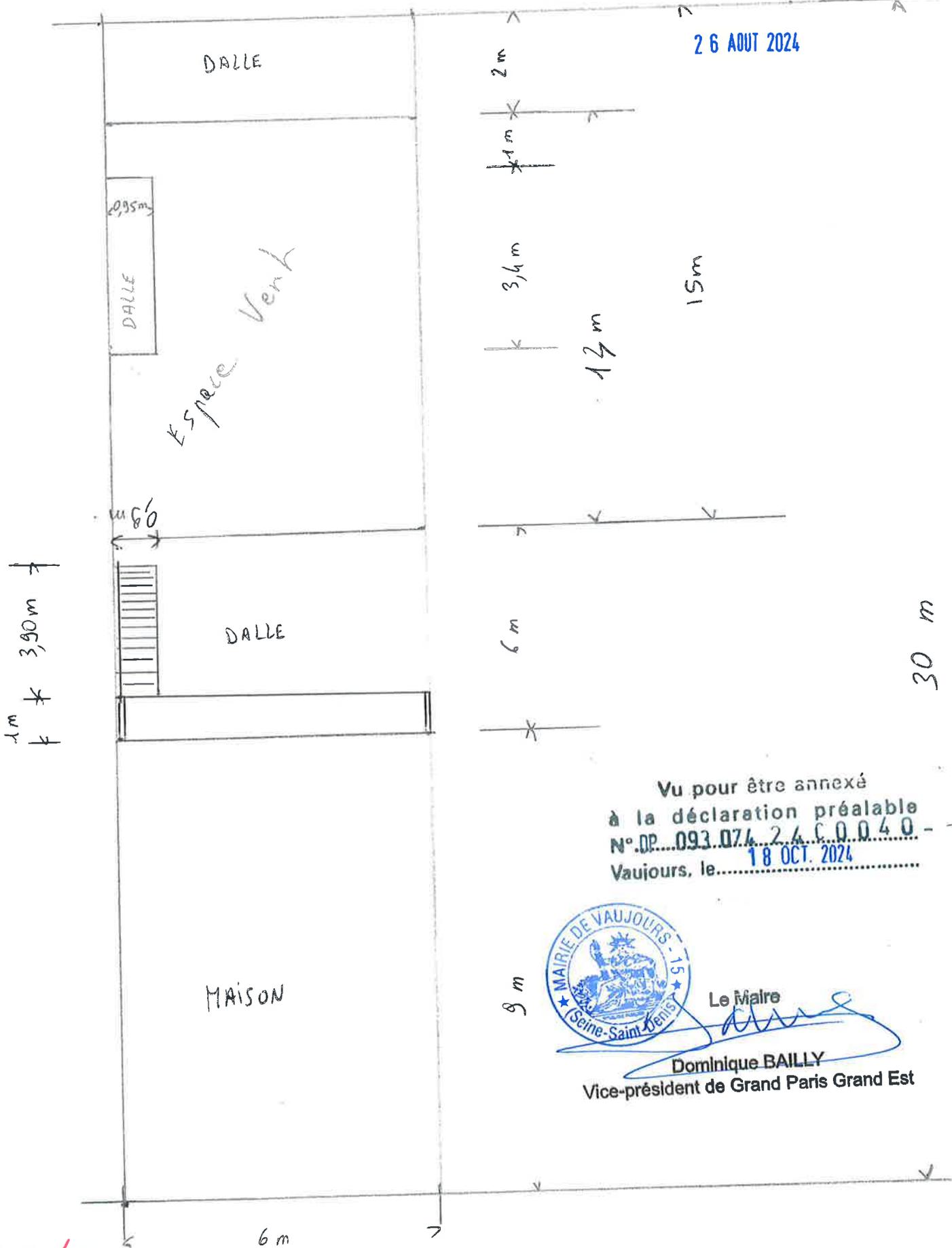
Le Maire  
*[Signature]*  
Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est



# PIECES COMPLEMENTAIRES

DP09307424C0040/

26 AOUT 2024



Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N° DP... 093 074 24 C 0040 -  
Vaujours, le... 18 OCT. 2024



9 m

Le Maire

*[Signature]*  
**Dominique BAILLY**  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

AcM = 1m.

**MA MENUISERIE**

Configuration	Prix unitaire	Prix remisé	Quantité	Prix Total remisé
Fenêtre Brico Premium Alu modèle Milan : Fixe H:1800mm / L:1000mm	1 010,37 €	799,45 €	1	909,33 €
Fenêtre Aluminium : Fixe H:1800mm / L:1000mm	700,93 €	-	-	-
Couleur intérieure : Aluminium, Anodisé Nature lisse, RAL Approchant Naturel / Couleur extérieure : Aluminium, Anodisé Nature lisse, RAL Approchant Naturel	105,14 €	-	-	-
Vitrage Principal : Double Vitrage Depoli 4-20-4-WE( Uw : 1.7 / Sw : 0.48)	168,60 €	-	-	-
Remise	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>909,33 € TTC</b>

D 093 07 42 4 C 00 4 0 /

26 AOUT 2024



**PIECES COMPLEMENTAIRES**

Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N° 093 07 42 4 C 00 4 0  
Vaujours, le 18 OCT. 2024



Le Maire  
*[Signature]*  
Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

26 AOUT 2024 DP09307424C0040/



# SERRURERIE - TOLERIE - CHAUDRONNERIE

## S. BOURGETEL

Livry-Gargan, le 23 Juin 2021

C H A R P E N T E  
MECANO SOUDURE FER INOX  
USINAGE - MAINTENANCE  
INDUSTRIELLE  
OXYCOUPAGE et PLASMA  
TRAVAUX DIVERS de PLIAGE  
jusqu'à 300 T à C.N.  
CISAILLAGE POINÇONNAGE

M. et Mme PERON D.  
18, résidence de la Vieille Fontaine  
93410 Vaujours

01 MARS 2023

Tel. : 06.14.92.84.20



V/Réf : Balcon + escalier  
N/Réf : JLR/2106231

### PIECES COMPLEMENTAIRES

Madame,

Suite à votre demande, trouvez ci-dessous, nos meilleures conditions de prix et de délai pour les travaux éventuels suivant :

#### BALCON + ESCALIER

- Réalisation d'un ensemble balcon + escalier type industriel et suivant instructions
- Dimensions : Balcon Lg 6000 x largeur 1300 ;  
Hauteur escalier 2600 x largeur 900
- Structure balcon en UPN, platelage en tôle pliée alu à damier
- Support balcon par équerres au mur et bracons ou poteaux en extérieur
- Garde-corps balcon, montant en plat sur platine soudé sur structure balcon
- Main courante tube Ø42, lisse intermédiaire en tube Ø27 + plinthe en plat 100 x 5
- Limon d'escalier en profilés acier sur platine au sol et d'assemblage sur UPN
- Marches en tôle pliée alu à damier avec plat soudé pour montage sur limon
- Ensemble structure galvanisé à chaud
- Montage de l'ensemble balcon + escaliers réalisés par nos soins

Total HT.....19.610,00 €

Note : Tarif sous réserve d'évolution de la demande.  
Attention !! Fixation structure au mur de la maison à valider

Délai : à convenir

Validité du devis : 1 semaine

Conditions de paiement : habituelles 60 jours TA

Vu pour être annexé à la déclaration préalable

N° DP 093 074 24 C 0040

Vaujours, le 18 OCT 2021. Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

recevez, Monsieur, nos sincères salutations.

J-Luc ROY



Le Maire

Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

103 à 107, boulevard Robert Schuman - 93190 LIVRY-GARGAN - Tél. : 01.43.83.59.96 - Télécopie : 01.43.85.89.02

S.A.R.L au capital de 100 000 € - RCS Bobigny 334 581 386 - Siret 334 581 386 00011 - Insee 310 93046 0093 W - Code APE 285D - N° Identification T.V.A. FR 04 334 581 386